	NOTE DE SERVICE **ASSOUPLISSEMENT DES MESURES DE PROTECTION DANS LES ESMS**			
	Destinataires : tous			
	Rédacteur : Gaëlle PIONNEAU	**Relecteur** : Cellule de crise/ CODIR	**Approbateur** : D.DEVAUX	Date d'application : **11/05/2022**

Le Ministère des solidarités et de la Santé a de nouveau mis à jour les recommandations en matière de protection dans les établissements et services médico-sociaux notamment en matière de port du masque et de distanciation sociale.

Compte tenu de l'évolution de la situation épidémique favorable, tant au niveau national qu'en interne à l'APSA, les membres de la cellule de crise ont acté la **levée de l'obligation du port du masque et de la distanciation sociale pour tous** (professionnels, personnes accompagnées et visiteurs) et **pour tous les établissements et services.**

Cela implique un fort assouplissement des protocoles actuels :

- Plus d'obligation de distanciation dans les véhicules pour les activités ou les transferts,
- Activités collectives et repas entre plusieurs unités sans distanciation désormais possibles,
- Repas entre professionnels et résidents autorisés,
- Accompagnement à la piscine autorisé,
- Plus de jauge dans les salles de réunion ou salle de pauses.

Toutefois, le masque et la distanciation restent obligatoires dans les cas suivants :

- Pour les établissements en situation de cluster,
- Pour les personnes cas contact,
- Pour les cas confirmés jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement.

Par ailleurs, le masque est fortement recommandé pour les professionnels comme pour les personnes accompagnées lors de sorties dans des lieux à forte affluence.

Enfin, s'agissant de la stratégie de dépistage, le protocole actuel est maintenu : les cas contact sont dépistés dès la connaissance du statut de cas contact et 5 jours après le dernier contact avec la personne positive.

Nous nous réjouissons de cet assouplissement synonyme d'un retour à la normale dans le fonctionnement de nos établissements et services et comptons sur votre responsabilité pour maintenir les autres gestes barrières comme le lavage des mains, le nettoyage des surfaces et l'aération des locaux.

Delphine DEVAUX

Directrice Générale